

# Armes et couleurs du canton de Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213327>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Souverain ouvrant son sein à son Peuple, vient d'envoyer dans nos murs, des députés chargés de plein-pouvoirs pour nous écouter et traiter avec nous de nos intérêts communs ? Dans ce moment où la Diète d'Arau vient de députer chez nous des envoyés, chargés de sanctionner par leur préférence et leur Médiation, *au nom de tout le Corps helvétique*, les arrangements entre nous et notre Souverain, et même de les aider de tout leur pouvoir pour notre bonheur particulier et pour le bien de la commune Patrie... Oh mes chers compatriotes ! Je ne puis que voir dans toutes ces circonstances une union, un accord, un même vœu. Nous désirons tous des redressements, la France les approuve d'avance par sa déclaration ; notre Souverain nous les offre ; courons donc à lui avec des cœurs francs, loyaux, et dignes du nom de Suisses, avec des réclamations claires, précises et justes. Que toutes les villes, que toutes les communautés du Pays-de-Vaud d'un commun accord, envoient des représentants auprès de ceux du Souverain, qui sont ici pour *écouter* et pour *accorder*.

Montrons à l'Europe le rare et touchant spectacle d'un peuple qui confie ses intérêts à son Souverain et d'un Souverain qui sait faire le bonheur de son Peuple. Oublions toutes les jalousies de villes à villes, de villages à villes, d'individus à individus. Soyons tous frères et amis ! Que tout cède et se fonde dans le grand intérêt commun de *l'union intérieure et du redressement de nos privilèges*, mais restons collés à ce vœu, à ce but unique.

— Donnons fortement essor au cri de notre conscience, de notre cœur, de notre devoir ; que ce cri sacré étouffe celui de quelques concitoyens que la passion égare, mais que la douceur et la vérité ramèneront !... Je ne veux point ici parler du bonheur dont nous avons joui. Mettons la main sur le cœur et regardons autour de nous : c'est assez pour nous convaincre. Je ne veux point prouver ce que d'autres ont prouvé, le malheur d'être indépendants. Plaçons encore la main sur le cœur. Genève, Bienne, Gênes, ou Venise, sont-ils dignes d'envie ? Je ne dirai rien non plus pour repousser l'idée d'une incorporation à la France. Je me bornerai encore pour tout argument, à dire à mes compatriotes : mettez la main sur le cœur, et jetez un regard autour de vous. D'ailleurs, pendant plusieurs siècles nous avons senti l'insupportable bonheur d'avoir la France pour alliée, pour amie ; pourquoi échanger des relations aussi douces, aussi précieuses, contre de nouveaux rapports dont les avantages nous sont bien inconnus. Je laisse, mes chers concitoyens, toutes ces grandes questions, pour porter uniquement votre attention sur vous-mêmes. Ne vous laissez point épouvanter par les circonstances présentes ; elles ne sont pas telles que quelques individus s'efforcent à les faire envisager. Je le répète : voici en trois mots notre position. *Nous voulons réclamer légalement nos droits : la France, amie d'une juste liberté, voit avec complaisance nos démarches, et notre Souverain est là pour exaucer notre vœu.* Voilà au vrai notre position politique ! Ne laissons point dévier notre regard et nos intentions de ce but. Venez, mes concitoyens, mes compatriotes, de toutes les Villes de toute les Communautés du Pays-de-Vaud. Nous voulons tous rester fidèle à notre Souverain, nous voulons tous offrir légalement nos doléances aux Pères de la Patrie, et agir de concert avec eux. Il ne s'agit ni de guerre extérieure, ni d'armée étrangère conduite dans nos murs, bien moins encore de guerre civile : Nous sommes tous d'accord. Il s'agit de paix, de calme, d'union : il s'agit d'ajouter au bien-être dont nous avons joui, un plus haut degré de bonheur : celui de laisser à notre postérité avec le redressement de nos droits, de nouveaux motifs d'attachement au Souverain et d'amour pour la Patrie.

Lausanne, le 20 janvier 1798.

## LA SALADA DAU QUATORZE

Patois des Ormonts.

**S**AIDÈ-VO quemeint lou dou pleye crouës trainatzances de la quemouene, le Pigne-gru et le Tzantaplyure, ant passa la fita dau quatorze !

Vo z'alla veire.

E z'avont soulèna tre dzors dévan, à la feire et à l'inspèchion, et soulèna tot adrei quemeint dei caïons ; ma fei lo borsa s'eire vouédia et ne savont pas quemeint volavont feita lo quatorze.

Adon, Tzantaplyure s'é couë vers Pigne-gru :

— Quié volein-no feire dèman, mon pouro ?

— Ma fei, n'ein rei mei d'ardzeint ; attei-vè, i creïe que mè reiste encor 'na fioula d'ouille de nuets et quartetta de veneigro...

— Oué, mei lous us manquent por la veneigretta !

— Ne té tzermaillye pas : Acaute, mon pouro...

Le leindèman, peideint que lou tambours bouessivè por rappertzi li dzeins, lou dou gail-lards felavont, avoué tsacon 'na lotta à terra, dein lou pras tot vèrts utor de veladze et li tzerpores sé sant boueta à crosa de l'herba à poër<sup>1</sup>, tant que li lotta eirant pleyeina à tzavon. Adon, revegnont, accouelyont<sup>2</sup> le tot ou boui et rin-vouont cé avoué 'na trein<sup>3</sup>, por chacaure<sup>4</sup> la terra et lous coitrons.

Pigne-gru va queri on boyon à bouie yau boue-tont tota c'herba à poër, avoué le veneigro et l'ouille. Poué, quand le mecllye fut fé, Pigne-gru et Tzantaplyure, à l'intor de boyon, ant poësa l'herba avoué li mans dein lau carletta tote bouer, et r'ant bin medzia, tant qu'à pou prei tot. Poué sè sant lèchia li pote ein brèmeint :

Et coumeint que sè devené  
Vo n'arai ni sai, ni fan !

H. A.

**L'exemple.** — Affiché à la porte d'une salle de conférences : « La conférence de M. X... sur : *l'art de ne jamais être malade* n'aura pas lieu, par suite d'une indisposition du conférencier. »

## DE BONNES DIVAGATIONS

**V**ous n'auriez pas des œufs ? demande une ménagère à une paysanne du marché.

— Eh ! non, madame. J'ai dû tuer mes douze poules. Je n'avais plus pour les nourrir. On nous défend de leur donner du grain ; et il n'est pas permis de les laisser divaguer, à cause des jardins.

— Ne pourriez-vous pas clôturer vos jardins ? de simples treillis en fer, ce n'est pas bien cher.

— Oui, mais il y a les prés, où elles font aussi du dégât.

— C'est vrai. Une sentence disait déjà il y a plus de deux siècles :

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour,  
Du foin que peut manger une poule en un jour.

Mais c'était dans une comédie, où l'on s'amusaient aux dépens de plaideurs ridicules.

— Que voulez-vous, madame. C'est le Règlement.

Ah ! les règlements ! S'ils rendaient heureux, nous serions le pays le plus favorisé de la terre. Dans le cas particulier, ce règlement est bel et bien la cause que, déjà avant la guerre, nous étions privés d'un produit précieux entre tous ; les ménagères devaient se rabattre, pas toujours à leur satisfaction, sur les œufs de l'étranger. Aujourd'hui que cette source est tarie, on paie les œufs 30 centimes pièce ; où est-il le temps (1860) où l'on trouvait qu'ils étaient bien chers « à six » ? Les poules pouvaient divaguer alors et les œufs, d'ordinaire, « allaient à sept », pour 30 centimes.

Nos autorités n'auraient-elles pas été bien inspirées en nos temps extraordinaires, de laisser

<sup>1</sup> dent de lion. — <sup>2</sup> secouer. — <sup>3</sup> fourche, trident. — <sup>4</sup> jeter.

dormir un peu ce fameux règlement ? « Toute chose a une raison, mais tout n'est pas la raison », a dit Vinet. Actuellement, la raison, ce serait, semble-t-il, d'avoir des œufs !

Une vieille maxime disait : « Le mieux est l'ennemi du bien ».

La sagesse du jour semble l'avoir remplacée par : « Le mieux, ou rien ! »

Entendre dire : « J'ai tué mes poules, parce que je ne peux plus les nourrir », cela ferait presque pleurer, surtout si l'on considère que ces précieux volatiles pourraient se nourrir en partie pour rien en dehors de leurs poulaillers étroits et souvent peu hygiéniques, tout en nous rendant cet autre service de détruire un peu la vermine qui pul-lule dans nos jardins et nos vergers. E.

## ÇA IRA !

**V**OICI encore, pour en compléter la série, deux chansons de 1792, que veut bien nous communiquer un ami du *Conteur*. La seconde est une variante de la première. En dépit de leur âge, très respectable, elles empruntent aux événements de l'heure présente un regain d'actualité.

Air : *Ça ira, ça ira, etc.*

I

Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,  
Notre union si fermement jurée :  
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra,  
Malheur à qui jamais l'attaquera.

II

Le ciel témoin, chacun de nous jura,  
Que pour la loi, son sang il répandra ;  
Oh, ça tiendra, etc.

III

Ce beau serment que chacun prononça,  
Aucun Français ne le démentira ;  
Et toujours chaque année,  
Il le renouvellera.  
Oh, ça tiendra, ça tiendra, ça tiendra.

## Autre.

Oui, ça ira, ça ira, ça ira,  
N'est-il pas vrai que personne n'en doute ;  
Oui, ça ira, ça ira, ça ira,  
Certaines gens craignent ce refrain-là.

Car ils disaient que cela n'irait pas ;  
Il est vrai qu'ils le disaient tout bas ;  
Oui, ça ira, etc.

Depuis trois ans, cependant cela va ;  
Voyant enfin qu'on en est venu-là.

La cabale est en déroute,

Se présente qui voudra ;

Oui, ça ira, etc.

Qui fait le bien, toujours prospérera,

Aucun plaisir n'égale celui-là ;

Oh, ça ira, ça ira, ça ira,

De tout bon cœur, c'est bien là la devise,

Oh, ça ira, ça ira, ça ira,

Aide ton frère et le ciel t'aidera.

Quand l'ennemi vaincu se soumettra,

Loyalement on lui pardonnera,

S'il promet avec franchise,

Que plus il n'y reviendra.

Oh, ça ira, ça ira, ça ira.

## Armes et couleurs du canton de Neuchâtel

**A** la dernière réunion, à Valangin, de la Société Neuchâteloise d'histoire et d'archéologie, M. Jean Grellet a présenté un travail écouté avec un vif intérêt sur les armes et les couleurs du canton de Neuchâtel.

Au début, les armes étaient personnelles au seigneur et se transformaient à l'avènement de chaque nouveau souverain. C'est en 1162 que, pour la première fois, apparaissent, dans les armoiries neuchâteloises, les chevrons.

En 1333, le comte Louis de Neuchâtel institua l'écusson à pal chevronné unique qui, dès lors, n'a plus varié, car il devint héréditaire. Sous la maison de Fribourg, les chevrons deviennent

les armes du pays. Au 18<sup>me</sup> siècle, sous la maison de Brandebourg, les armes de Neuchâtel sont les chevrons écartelés avec les armes de Châlon.

Le drapeau chevronné de Neuchâtel a une histoire glorieuse. Il a flotté avec les drapeaux des cantons suisses à St-Jacques, à Dornach, dans les guerres de Bourgogne et d'Italie, dans les guerres religieuses de Vilmergen. C'était le blason national. Il fut proscrit en 1848, à la suite d'un vote hâtif de l'Assemblée constituante de la République; erreur regrettable.

La Diète fédérale devait se réunir au mois d'avril, et les députés neuchâtelois s'y rendre accompagnés d'un huissier revêtu d'un manteau aux couleurs du canton. C'est par ce petit côté que la question fut posée à la Constituante. Au lieu de revenir aux anciennes couleurs rouge et jaune, supprimées en 1831 et remplacées par l'orange, le noir et le blanc, on voulut faire du neuf; on adopta par 44 voix contre 37, les couleurs rouge-blanc-vert, symbole des trois régions du pays. La minorité aurait préféré soit les anciennes couleurs, soit l'adoption des couleurs fédérales.

Les couleurs furent confondues avec les armoiries: lorsqu'il s'agit de remplacer les sceaux de l'Etat, la Chancellerie supprima, de son chef, l'écusson chevronné et le remplaça par l'écusson, sans que la chose eût fait l'objet d'une décision régulière. Les hommes de 1848 qui voulaient, à juste titre, éliminer les emblèmes de la domination prussienne eurent le tort de considérer les chevrons comme un de ces emblèmes. Au point de vue héraldique, l'écusson actuel est une erreur; le drapeau chevronné est infiniment plus esthétique que le tricolore rouge-blanc-vert.

Ce fut Maurice Tripet, archiviste d'Etat, qui, en 1885, arbora, publiquement, pour la première fois depuis la Révolution, à la fête d'histoire de Bevaix, le drapeau chevronné. Ce drapeau flotta, deux ans plus tard, à l'Exposition fédérale d'agriculture, à Neuchâtel. Dès lors, il fait partie de toutes les fêtes. Un mouvement s'est dessiné, à la montagne, comme dans le vignoble, en faveur de son rétablissement officiel.

M. Thévenaz, sous-archiviste, a proposé de charger le comité de la Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie de faire des démarches en vue du rétablissement de l'emblème historique et, à l'unanimité, la Société a voté le texte de la résolution, présentée par M. Grellet.

**Parfait!** — Voici quinze jours que l'argent me manque, disait un maître d'hôtel à son maître.

— Ah! diable! et comment as-tu fait?

— J'ai fait de mon mieux.

— Mais, c'est très bien, mon ami... Continue.

#### A LA FAIRE

**S**on zu, dou de tzi no, à la derraire faire de Maudon, et como l'avan fé onna bouna patse, ma fai l'an tan quartetta, on verre decé on verre delé — vo sédé, on a tant d'amis — que quand lé vegnu lo né, pas question de retorna à l'foto, l'a faillu resta à Maudon. L'aubergiste lé fa eintra dein onna granta tsambra yo lé qué lai avai on lli po tsacon. L'éton dié que dei tienson, ma brelantsivan pas pou, et quand l'aubergiste l'a zu cliou la porta, cé qué l'avai lo craisu ne va te pas se ribilla au mu, et vouaite quie me dzein à novion po sé cutsi. L'avion biau tsanta:

De bin bairé n'ya pas tant de mau,

Porvu qu'on satsse retrova l'foto.

l'avan on rudo mau à trova lé lli et a se beta dézo lo levé Toparai l'on pu lai sé einfata, ma adon lai avai onco oquie que nallavé pas.

— Ecuta vai, Samouiet, l'ein à yon qué di à l'otro.

— Que vau-tou, Jean-Louis, qué te qué lai ya?

— Lai ya que lai ya dza on gailla dein mon lli.

— Meinlevai se ne l'ein a pas yon dein lo min assebin.

— Qué fau-te féré?

— Lé fau beta frou prau su. Hardi!

Et adan lé dzein que l'étonné pé lo corredor, ouïon dai crezenaie, dai rebeanaie, on tredon, onna chette d'infé, que son vite vegnu véré cin quité lai avai.

L'étaï mé dou co que se ringavan et se rebatavan su lo plliantsi. S'éton cutsi de couta, yon à la tita, l'autro ai pi, dein lo mimo lli! D.

**Bête comme chou!** — On sait que pendant un certain temps, depuis la guerre, les boîtes d'allumettes dites suédoises n'étaient plus enduites que d'un seul côté de la composition sur laquelle on frotte celles-ci pour les allumer.

— Je voudrais bien savoir, demandait quelqu'un, pourquoi les boîtes d'allumettes ne sont imprégnées que d'un seul côté.

— C'est bien simple. Pardi! l'ouvrier qui imprégnait l'autre côté est mobilisé.

#### Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

## Les Traditions valaisannes

PAR MAURICE GABBUD

(Tous droits de reproduction réservés.)

### IX

La même remarque est faite pour l'histoire de France dont la littérature médiévale immortalise dans la *Chanson de Roland*, un personnage de second plan au détriment du grand Charlemagne, ce qui me fait songer à ces vers de votre poète classique, Boileau, s'écriant dans une de ses satires:

Ah le plaisant projet d'un poète ignorant

Qui de tant de héros va choisir Childebrand

dont l'existence même est contestée.

#### Surnoms des communes.

L'ironie et la causticité valaisannes ne se rêvalent-elles pas dans ces surnoms ou sobriquets que les communes se décernent réciproquement? Elles dénotent parfois d'anciennes rivalités de voisinage, celles qui se trahissent encore de temps à autre entre les montagnards ou riverains contre les plânaux, voisins des marécages du Rhône; dans le Bas-Valais à l'endroit de ces pouilleux de *Kouadzou* (Savoyards qui ont l'impertinence de nous traiter de porteurs de sonnaillles, goîtreux). Je ne retiendrai ici que les surnoms d'ordre plus relevé appliqués aux sept anciens dixains du Haut-Valais.

Sedunum caput (Sion la capitale).

Sierrum amœnum (Sierre l'agréable).

Leuka fortis (Loèche la forte).

Raronia prudens (Rarogne la prudente)

Vispia nobilis (Viège la noble).

Briga dives (Brigue la riche).

Gomesia catholica (Conches la catholique).

Des collections d'objets intéressants le folk-lore valaisan n'existent même pas. Quelques rares vestiges, des anciens costumes, sont réunis cependant au Musée de Valère à Sion en compagnie de documents remarquables intéressants l'histoire et les sciences préhistoriques. — On ne peut que regretter que la Société des *Traditions valaisannes*, fondée il y a quelque dix ou douze ans et qui aurait eu pour tâche de combler bien des lacunes dans ce domaine, n'ait eu qu'une vie éphémère. Mais le culte des traditions rentre heureusement dans le cadre de l'activité de la *S. d'Histoire du Haut-Valais*, ainsi que dans celle de sa sœur cadette, nouvellement née, la *S. d'Histoire du Valais romand* et on attend beaucoup de cette collaboration. D'autre part, la *Société suisse des Traditions populaires*, qui compte 20 ans d'existence et qui a eu à Sion son assemblée annuelle de 1915 où j'ai eu l'occasion d'exposer l'état des étu-

des traditionnistes dans notre canton, a bien contribué par ses publications accordant à diverses reprises une place aux travaux folkloriques valaisans et par ses enquêtes systématiques sur la médecine et les chansons populaires, les traditions de la vie militaire, etc., a bien contribué, dis-je, à la vulgarisation des recherches de ce genre. Avec ces travaux ont marché de pair les patientes investigations, faites par des collaborateurs de tous rangs scientifiques, dressant l'inventaire des dialectes alémaniques du Haut-Valais et des patois romands du Bas-Valais, rameaux détachés du provençal, en vue d'élaborer nos glossaires nationaux en bonne voie d'exécution aujourd'hui.

Pour le Valais allemand, la collection la plus considérable de légendes, sont les *Walliser Sagen*, importante gerbe réunie en 1872 par le chanoine Ruppen, puisant largement dans les érudits chroniqueurs de la vallée de Saas, ses curés Zurbruggen et Tscheinen. Le Dr Jegerlehner de Berne a publié plusieurs recueils de contes et légendes du Haut et même du Bas-Valais.

Dans la partie française, il convient de citer en premier lieu dans la bibliothèque folklorique le *Génie des Alpes valaisannes*, de Mario, charmant petit livre qui, pour une bonne part, est la traduction libre des *Walliser Sagen* et ensuite les *Veillées des Mayens*, de Louis Courthion, lequel publia pendant trois ans un modeste périodique qui payait largement son tribut au traditionnisme, le *Valais romand* voué fatalement à une vie éphémère. Parmi bien d'autres je ne saurais oublier Louis Coquoz le collectionneur des légendes de Salvan et Solandieu, entre autres nombreux collaborateurs de l'*Amanach du Valais*, toujours soucieux des vieilles et vénérables choses du pays. Je ne saurais cependant passer sous silence, parmi la pléiade d'auteurs nationaux qui dans leurs œuvres ont rendu hommage au folk-lore valaisan, entre les émules de ce gentil romancier belge qui signe Maurice des Ombiaux, les noms de deux de vos compatriotes français Emile Javelle et George Renard, auquel le Valais intellectuel est profondément reconnaissant pour les exquises œuvres littéraires qu'il lui ont consacrées.

Il est grand temps, n'est-ce pas, chers camarades internés, qui m'honorez de votre patiente attention, de terminer cet exposé à la fois trop long et trop bref eu égard à l'envergure du sujet. Vous m'en pardonnerez, s'il vous plaît, les imperfections en particulier la moins grande place que j'y ai faite au Valais alémanique, certes tout aussi intéressant si ce n'est plus, que la contrée romande au point de vue des traditions, mais que je connais de moins près. Puissiez-vous après la paix, que comme vous je souhaite prochaine, ensuite d'un heureux retour dans vos foyers, en respirant l'air vivifiant de ces vieilles provinces françaises, en vivant de nouveau, après une si longue absence, la bonne vie traditionnelle de là-bas, puissiez-vous emporter de notre Valais un bon souvenir de ses habitants, de leurs naïves légendes et de leurs mœurs frustes et hospitalières. Ce serait, pour moi en particulier, la meilleure récompense de ma tâche d'aujourd'hui, en attendant comme l'a dit votre poète Clovis Hugues:

..... Ces temps promis à l'univers

Où le dernier tronçon de la dernière épée

Nous servira de soc dans les sillons ouverts.

MAURICE GABBUD.

Lourtier, juillet 1916.

Un **piano à queue électrique** artistique, reproduisant fidèlement les grands maîtres, est exposé par la au Casino de Montbenon, Lausanne, jusqu'au 30 septembre. 64

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS